

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 mai 2017**

~~~~~

**Date de la convocation : 22 mai 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de CAUGE, se sont réunis en la salle du conseil de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MAILLARD, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Marie MAILLARD, Jean-Claude GIRARDON, François NAY, Sylvia GOUPIL, Guillaume BOUCHARD-LASALLE, Patrick TENOT, Laurent SINOIR, Didier MARTIN, Laurent BARBIER Christophe KANINKA, Pascale FIASSE, Jacqueline COUSSENS.

Etait absent excusé : Jean-Damascène UWAMUNGU, Alexandra BEAUCOUSIN

Jean-Damascène UWAMUNGU donne pouvoir à Patrick TENOT

Le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire annonce aux Membres du Conseil le décès de Monsieur Lionel DUMOUTIER, Conseiller Municipal de 1983 à 2001, enfant de Caugé, Lionel DUMOUTIER s'est toujours investi pour la Commune, Une minute de silence a été observé pour lui rendre hommage.

■ **Compte-rendu de la séance du 3 avril 2017**

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 3 avril 2017 adressé par courrier.

■ **Cession de terrain « CHAUFOR » :**

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Madame CHAUFOR concernant la proposition d'achat de la parcelle ZA N°208 d'une superficie de 115 m<sup>2</sup> située le long de la route de la Chapelle. Le prix de la parcelle est fixé à 100 €, les frais d'actes sont pris en charge par la commune. A l'unanimité les Membres du Conseil donnent un avis favorable et chargent Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer tous les documents liés à cette cession.

■ **Travaux cimetière : validation du devis SIAUGUES :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été inscrit au budget la somme de 4 310,00 € pour la reprise de concessions.

Après discussion et vote (pour : 14 / Abstention : 1) les Membres du Conseil retiennent la proposition des Pompes Funèbres SIAUGUES d'un montant de 4 310,00 € TTC et chargent Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches pour solliciter un fond de concours auprès de l'E.P.N et tous les documents y afférents.

■ **Adhésion des nouvelles communes à l'EPN :**

Par délibération de leur conseil municipal respectif, les communes de Jouy sur Eure, Fontaine sous Jouy, Mouettes, Acon, Courdemanche, Droisy, Illiers l'Evêque, Marcilly la Campagne, Mesnil sur l'Estrée et Moisville ont fait connaître leur souhait d'intégrer la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à compter du 1er janvier 2018.

Aussi, considérant que le périmètre de la communauté d'agglomération peut être ultérieurement étendu, par arrêté du Préfet, par adjonction de communes nouvelles selon la procédure d'adhésion prévue à l'article 5211-18 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire aux communes membres, chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission des nouvelles communes dans les conditions de majorité qualifiée requises, c'est-à-dire avec l'accord des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou bien, de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.